

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Pôle de recouvrement spécialisé

Tulle

Cité administrative Jean Montalat

BP 314

19011 TULLE CEDEX

Mél : prs.correze@dgfip.finances.gouv.fr

Mme ou M. VOS Mario  
La Valette  
19310 YSSANDON

**POUR NOUS JOINDRE :**

Réception du lundi au vendredi  
sur rendez-vous

Affaire suivie par : M. Patrick COLY

Téléphone : 05 55 21 81 30

Télécopie : 05 55 21 83 58

Siren :

FRP :

Tulle, le 13/11/2014

**Objet:**

Constitution de garanties suite  
au dépôt d'une réclamation

**Lieu d'imposition**

YSSANDON

**Impôts ou taxes**

Impôt sur le revenu 2010 et  
2011

Contributions sociales 2010 et  
2011

**Rôles:**

n° 927/1419008312524  
du 30/09/2014

n° 927/1419008312623  
du 30/09/2014

n° 927/1419008312821  
du 30/09/2014

n° 927/1419008312722  
du 30/09/2014

Affaires N° RE-2014-129 et 130  
du 15/10/2014

Monsieur,

Vous avez contesté le bien-fondé ou le montant des impositions visées ci-contre et demandé à surseoir au paiement de la partie contestée de ces impositions, dans les conditions prévues par les articles L.277 et R.\*277-1 du Livre des Procédures Fiscales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il vous appartient de constituer des garanties à hauteur du montant des droits contestés, à savoir : 306 453,00 €.

Ces garanties peuvent notamment consister en une consignation à un compte d'attente au Trésor, une affectation hypothécaire ou la présentation d'une caution.

Je vous serais obligé de bien vouloir, dans **les quinze jours suivant la réception de la présente lettre**, me faire connaître les garanties que vous vous proposez de constituer.

Je dois vous préciser qu'à défaut de réponse de votre part dans ce délai, je serai dans l'obligation de prendre des mesures conservatoires.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Patrick COLY  
Inspecteur des finances publiques